



pays-sologne-valsud.com

N° 6

# Lettre de Pays

Juillet 2003



## ÉDITO

### ► Actualisation de la charte de développement du Pays Sologne Val Sud.

Le Pays Sologne Val Sud qui regroupe 29 communes a signé en février 1999 avec la Région Centre un premier Contrat de Pays qui arrivera à échéance en février 2004. Ce contrat définit un ensemble d'opérations portées par les communes, les groupements de communes, des associations ou encore des privés (agriculteurs...). Il traduit de façon opérationnelle les orientations définies dans la Charte de développement du Pays. Ce premier contrat a d'ores et déjà permis d'attribuer près de 1 810 000 € à des projets contribuant au développement du territoire tels que la création de zones d'activité, la construction de centre de loisirs, la réalisation d'équipements pour la petite enfance, etc.

Le Syndicat de Pays Sologne Val Sud, qui a pour objet de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun de développement et d'aménagement du territoire, souhaite poursuivre ce partenariat avec la Région Centre en formalisant un nouveau Contrat Régional de Pays, dit de deuxième génération, pour la période 2004-2008. Ainsi, la préparation du contrat régional de Pays de deuxième génération donnera l'opportunité d'engager un travail d'actualisation de la charte de développement pendant l'année 2003. Issue du travail de réflexion des élus et acteurs du territoire, la charte de développement constituera le document de référence qui déterminera le

projet commun de développement pour les années à venir. Nous vous invitons à ce titre à nous rejoindre sur notre nouveau site internet [www.pays-sologne-valsud.com](http://www.pays-sologne-valsud.com) pour suivre les réflexions menées au sein du Pays. Par ailleurs, le Pays Sologne Val Sud souhaite développer cette politique de contractualisation avec d'autres partenaires. C'est ainsi qu'une convention vient d'être signée entre le Conseil Général du Loiret et notre Pays. C'est grâce à un partenariat actif avec l'Etat, la Région Centre et le Conseil Général du Loiret que nous pourrions mobiliser les financements nécessaires à un véritable projet de territoire sur le Pays Sologne Val Sud. ■



Xavier DESCHAMPS, Président.

Xavier DESCHAMPS  
Président

## SITE INTERNET DU PAYS [pays-sologne-valsud.com](http://pays-sologne-valsud.com)

### ► Une bonne nouvelle : la création et la mise en ligne par le Pays Sologne Val Sud de son site internet.

Convaincus de l'enjeu de développement pour le territoire que représentent le multi-média et plus largement les technologies de l'information, les élus du Pays ont souhaité se doter d'un outil de communication moderne et interactif. Le site internet permet de valoriser l'identité du Pays au travers de ses activités économiques, touristiques, culturelles,.... Conçu pour faciliter et renforcer les échanges entre les acteurs du territoire, le site est un espace privilégié de communication au service de l'information et de la concertation. Riche en informations, le site internet permet de suivre l'action de

développement et d'aménagement menée par le Pays Sologne Val Sud ainsi que les différentes réflexions initiées par les commissions thématiques (élaboration d'une Charte d'Orientations et de Développement de l'Équipement Commercial (CODEC), réflexions sur la valorisation de l'activité randonnée, sensibilisation sur le thème du bois dans la construction, etc.). Habitants du territoire, vous trouverez des renseignements pratiques sur des services de proximité ; chefs d'entreprises, vous aurez accès aux différents dispositifs d'aides ; visiteurs et touristes, vous découvrirez les richesses du patrimoine architectural, paysager et culturel du territoire. La création d'un extranet accessible aux élus, aux membres du Conseil de développement et aux partenaires du Pays doit permet-



tre de renforcer la mise en réseau des acteurs du territoire. Une formation vient d'être organisée à l'attention des élus et des agents territoriaux des communes et groupement de communes afin d'optimiser les conditions d'utilisation de ce nouveau moyen de communication. ■  
A compter de septembre 2003, vous pouvez vous connecter sur le site [www.pays-sologne-valsud.fr](http://www.pays-sologne-valsud.fr)

## SOMMAIRE

### ÉDITO

SITE INTERNET DU PAYS  
[pays-sologne-valsud.com](http://pays-sologne-valsud.com)

LA DYNAMIQUE  
COMMERCIALE

CONTRAT RÉGIONAL  
DE PAYS DE 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION

UNE CONVENTION  
DE PARTENARIAT

CONSTRUCTION ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Région Centre

## LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

► **L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) : une opération à succès auprès des artisans et des commerçants.**



Depuis 18 mois, l'ORAC, animée par le Pays, a permis d'attribuer 69 subventions à des commerçants ou artisans ayant des projets d'investissement (achat de matériel ou de véhicule de tournée ou de camion atelier, construction ou modernisation de locaux) pour un montant total des aides de 470 300 € soit une subvention moyenne par projet de 6 800 €. Cette procédure d'aide, qui vise à redynamiser le tissu artisanal et commercial, bénéficie du concours financier et technique de l'Etat, de la Région Centre, du Conseil Général, de la CCI et de la Chambre de Métiers du Loiret. Ce dispositif d'aide devrait se poursuivre jusqu'à mai 2004. ■

Artisans et commerçants, vous devez contacter au Pays l'animatrice ORAC, Isabelle LAURENT, qui vous accompagnera pour le montage du dossier de demande de subvention. **Attention**, aucun démarrage d'opération ne doit être effectué avant le dépôt du dossier.

► **La Charte d'Orientation et de Développement de l'Équipement Commercial (CODEC) sera signée prochainement.**

Ce document d'orientation de la politique commerciale pour les 5 prochaines années met en évidence les actions à mener pour le maintien

et le développement de l'activité commerciale. Les orientations ont été définies en concertation avec les élus du Pays, les présidents d'unions commerciales, les représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, des Chambres Consulaires et des consommateurs. La CODEC a pour vocation l'amélioration de la concertation et du partenariat entre les différents acteurs de l'activité commerciale pour une meilleure cohérence des actions. ■

**Vous pouvez prendre connaissance de la démarche d'élaboration de la CODEC en vous référant à la lettre de Pays n° 5 téléchargeable sur le site internet à l'adresse [www.pays-sologne-valsud.com/lettre/](http://www.pays-sologne-valsud.com/lettre/)**

**La CODEC du Pays Sologne Val Sud fait ressortir les enjeux commerciaux suivants :**

- **Soutenir** prioritairement le commerce de proximité sur l'ensemble des communes afin d'assurer la pérennité du maillage commercial du territoire. Une attention particulière sera apportée à l'offre alimentaire spécialisée et notamment à la question de la transmission / reprise ;
- **Rechercher** un meilleur équilibre entre les grandes surfaces généralistes et les commerces spécialisés afin d'enrichir l'offre commerciale sur le territoire. Il s'agit, à ce titre, de renforcer les pôles dits secondaires du territoire (Cléry-St-André, Vienne-en-Val, Tigy, Sandillon) en accompagnant l'offre alimentaire dans la limite des besoins liés à l'évolution de la population ;
- **Conforter** les pôles principaux de La Ferté-St-Aubin et de Sully-sur-Loire en améliorant la diversité de l'offre.

## CONTRAT RÉGIONAL DE PAYS DE 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION

► **Marie-Madeleine Mialot, Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre**, est venue en mars dernier présenter aux élus et aux membres du Conseil de développement la nouvelle réglementation appliquée aux Contrats Régionaux de Pays de 2<sup>ème</sup> génération. A cette occasion, il a été rappelé que le Contrat régional de Pays formalise la rencontre entre le projet régional d'aménagement du territoire et le projet de développement local du Pays. On retiendra en particulier de cette nouvelle réglementation, l'encouragement à mener une démarche de réactualisation de la charte de développement en intégrant les principes de développement durable.

De plus, le Contrat régional de Pays doit contribuer au renforcement de l'intercommunalité ; ainsi, un minimum de 30% des

crédits régionaux doit être réservé à des projets portés par des structures intercommunales déjà constituées à la signature du prochain Contrat. ■

► **Dans le cadre de l'actualisation de sa charte de développement**, le Pays Sologne Val Sud a souhaité bénéficier d'une prestation d'animation et d'assistance technique. Après consultation, le choix s'est porté sur le bureau SIAM Centre représenté par Patricia Gressent. Celle-ci accompagnera les élus et les acteurs du territoire dans leurs réflexions dans un cadre concerté (conduites d'entretiens et animation de réunions de travail). ■

## CONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

► **Programme de réunions d'information sur le thème du "bois-construction"**.

Le Pays Sologne Val Sud en partenariat avec le Pays Forêt d'Orléans Val de Loire, le CAUE du Loiret (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a engagé une réflexion sur le thème du bois dans la construction. La forêt occupe une grande partie du territoire, c'est la raison pour laquelle le Pays souhaite valoriser son potentiel forestier et soutenir la filière bois notamment par la promotion de l'utilisation du bois dans la construction.

Un programme de réunions d'information a été organisé à destination des élus, des professionnels de la construction et des agriculteurs afin de sensibiliser les uns et les autres au "bois-construction". De plus, les élus et les acteurs de la construction ont été invités à réfléchir à la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets de construction ; cette démarche HQE a pour objectif de limiter les incidences sur l'environnement d'un projet de construction. ■

## UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

► **Signature d'une convention de partenariat entre le Conseil Général du Loiret et le Pays Sologne Val Sud.**

Engagé dans la politique des Pays depuis 1996, le Conseil Général souhaite s'impliquer davantage en faveur des projets de territoire. Eric Doligé, Président du Conseil Général et Xavier Deschamps, Président du Pays Sologne Val Sud ont signé officiellement une convention de partenariat le 12 mai dernier à Ligny-le-Ribault.



Mr. Doligé, Mme Courtat, Mr. Deschamps, Mr. Cardoux et Mr. Oziel...

La convention formalise l'intervention du Conseil Général pour la réalisation de projets de développement sur le Pays. Cette intervention se traduit par de nouvelles lignes de crédits réservés pour l'ensemble des Pays du Loiret, notamment pour le financement de projets d'intérêts stratégiques. ■

### Pays Sologne Val Sud

Domaine du Ciran  
45 240 Ménéstreau-en-Villette  
Tél : 02 38 49 19 49 - Fax : 02 38 49 19 59  
Email : [sologne.val.sud@wanadoo.fr](mailto:sologne.val.sud@wanadoo.fr)  
Site : [www.pays-sologne-valsud.com](http://www.pays-sologne-valsud.com)

Agent de développement : **Angélique DONNOT**  
Animatrice ORAC : **Isabelle LAURENT**  
Assistance secrétaire : **Isabelle BOLLAERT**



Directeur de la Publication : **Xavier Deschamps** - Rédaction : **Commission Communication du Pays**  
Conception & Création : **Enola Création [02 38 76 96 35]** - Impression : **Imprimerie Nouvelle**  
Crédits photos : **Pays Sologne Val Sud, Xavier Bizot** - Dépôt légal : **Juin 2003**

